



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA



CUNSIGLIU CUMUNITARIU

Luni u 31 di marzu di u 2025

Contact Presse

Iris CAPPURI

07.60.82.60.44

i.cappuri@agglo-bastia.corsica



Comptes Financiers Uniques 2024 :

Stabilité financière et mise en œuvre du Projet de territoire assurées.

Le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia se réunira le 31 avril prochain au siège de Toga.

Cette séance sera en grande partie consacrée à l'examen et l'approbation des **Comptes Financiers Uniques 2024**, documents venant remplacer depuis 2023 les Comptes de gestion et administratifs de la CAB. Cette nouvelle mouture permet une vision globale et synthétique des comptes de l'institution et vient clôturer le cycle budgétaire 2024.

D'autres rapports seront également examinés, comme celui lié à l'actualisation du règlement de collecte des déchets ou encore l'opération d'aménagement du Bastio à Furiani.

I. Comptes Financiers Uniques (CFU)

Les résultats obtenus s'inscrivent dans une dynamique de consolidation et de stabilisation financière, initiée depuis le début de la mandature par le Président et l'exécutif de la CAB, à travers notamment un important travail de prospective financière, jamais entrepris jusqu'à lors.

En effet, au-delà de ce document, la CAB démontre sa capacité à anticiper les différents aléas et a, dès 2021, su redresser la barre et **garantir la mise en œuvre de son Projet de territoire à fiscalité constante**.

Cela s'est traduit par :

- Un travail de **rationalisation des dépenses de fonctionnement**, sur lesquelles la CAB est en capacité d'agir malgré un cadre contraint, comme les charges à caractères général ou les dépenses de personnel ;
- **L'internalisation de prestations** de collecte des déchets qui étaient jusqu'à lors confiées à des prestataires privées, une **gestion RH rigoureuse** des équipes de collecte, la généralisation de la redevance spéciale pour les professionnels producteurs de déchets et la mise en place de redevance sur les meublés de tourisme et AirBnB, la **progression en matière de tri...** ;
- La maîtrise et la **neutralisation des subventions d'équilibre** du Budget Principal vers les Budgets annexes ;
- Une **politique d'investissement ambitieuse**, pour mettre à niveau et moderniser ses différents équipements et infrastructures et en construire de nouveaux (tiers-lieu AVVIÀ-A Vela dédié à l'innovation, complexe animalier de Fornacina, stade Armand Cesari, phase de conception du Centre technique et administratif...);
- Un **haut niveau de financement de ses opérations** via des fonds Européens, d'Etat et de la Collectivité de Corse ; Un **travail de prospective** sur le temps long sur ses différents budgets, lui permettant d'avoir une vision précise des différentes évolutions à venir, notamment en matière de dotations, à l'échelle de la CAB et de ses intercommunalités limitrophes.



La CAB présentera donc pour la 2^{ème} année consécutive son CFU, il permettra de mettre en perspective les résultats de l'année passée avec ceux de cette année (2023/2024), une lecture qui améliorera la compréhension, la lisibilité et la transparence des données financières. Les résultats présentés sont conformes aux projections des documents budgétaires 2024, voire meilleurs dans certains cas, comme ceux du budget collecte et traitement des déchets.

Ce dernier présentera successivement au conseil communautaire les 4 budgets de l'institution à savoir :

- Le budget principal ;
- Le budget collecte et traitement des déchets ;
- Le budget des transports ;
- Le budget GEMAPI.

Le Budget Principal

1. Résultats globaux

- **Résultat brut** : 8 960 851 € (hors Restes à Réaliser).
- **Résultat net** : 11 928 05 € (avec RAR).

➤ Section de fonctionnement :

- **Recettes** : 42 549 756 €
- **Dépenses** : 30 499 303 €
- **Excédent** : 12 050 453 €

➤ Section d'investissement :

- **Recettes** : 7 733 321 €
- **Dépenses** : 10 829 320 €

Neutralisation de la subvention d'équilibre au budget Collecte et Traitement des déchets :
versement de 12 000€ contre 1,9M€ en 2023 (-99%).

2. Fonctionnement

a) Dépenses

- Hausse des charges à caractère général (011) : +12%, notamment liée à l'entretien renforcée d'équipements rénovés et à la mise en service de nouveaux équipements.
- Baisse de 5% des dépenses réelles de fonctionnement (27 618 051 € en 2024 contre 29 085 077 € en 2023).

- Réduction de 22% des charges de gestion (-2.1M€), liée au travail de réduction des subventions d'équilibre.
- Le soutien **aux associations** sportives (340 k€), aux **acteurs économiques** (360k€), à **la politique de la Ville** (150 K€) au SIS Cismonte (5,6 M€) et à l'**Office du Tourisme** intercommunal (600 K€) figurant également dans ce chapitre a toutefois été **maintenu, voire renforcé.**
- Hausse maîtrisée des charges de personnel (+2% par rapport à 2023) : hausse mineure comparée à la hausse de ce chapitre dans d'autres collectivités de même strate, essentiellement liée aux évolutions mécaniques qui s'imposent aux collectivités et EPCI comme le GVT (glissement vieillesse et technicité), ainsi qu'à la politique de revalorisation du régime indemnitaire entreprise par la CAB en lien avec ses organisations syndicales (revalorisation CIA/IFSE).

b) Recettes

- **42 549 756 €**, dont **6 724 980 €** d'excédent reporté de 2023.
- Baisse de **562K€** du produit total de la TVA (compensation de la CVAE et taxe d'habitation) perçue par rapport au montant prévisionnel notifié par l'Etat ;
- Légère hausse des dotations et participations d'Etat, notamment la DGF, par rapport à 2023 (+2%). La CAB est également allée chercher de nouvelles recettes de fonctionnements via des appels à projets et dispositifs européens et français (INTERREG, MILDECA...)
- **+ 15%** des produits de services (+182k) : **1,5 M€**.

3. Investissement

a) Dépenses

- Hausse de **18%** des dépenses d'investissement (**10, 74 M€**).
- **Pas d'augmentation** des emprunts.
- Hausse de **59%** des investissements annuels (**2 350 035 €**) parmi lesquelles des opérations et travaux concernant la pelouse du stade de Volpagiu rugby (**1,2 M€**), la modernisation et l'aménagement des stades (**235k€**), des aménagements dans les bases nautiques A Rinella et Minelli (**60k€**), ainsi que les travaux sur les différents équipements sportifs Toga, Fangu, Pepito Ferretti... (**150k€**).
- Augmentation de **24%** de la part des crédits inscrits pour des opérations pluriannuelles figurant dans la PPI (**7,19 M€**, soit **+1.4M€**) :
 - Modernisation du stade Armand Cesari (**3,6 M€**) ;
 - Extension des vestiaires du stade de Miomu (**210 k€**) ;
 - Tiers lieu dédié à l'innovation – Toga (**675 k€**) ;
 - Refuge et fourrière animale de Fornacina (**710 k€**) ;
 - Phase de conception du centre administratif et technique (**687 k€**) ;
 - Rénovation du complexe A Rinella (**403 k€**) ;



- Fond de concours aux communes membres (**400 k€**) ;
 - Aménagement des friches Mattei (**105 k€**) ;
Ces montants représentent les crédits inscrits en 2024 (et non le montant global des opérations qui s'étalent sur plusieurs exercices)
- **Taux de réalisation des dépenses d'investissement : 84%.**

b) Recettes : 7 733 321 €

A retenir :

Recettes réalisées : **50 289 475 €.**

Dépenses réalisées : **41 328 624 €.**

Résultat brut de clôture 2024 : 8 960 851 €.

Résultat net de clôture 2024 : 11 928 051 € (RAR dépenses : 675 908 €, RAR recettes : 3 643 108 €).



Le Budget Collecte et traitement des déchets

1. Fonctionnement

a) Dépenses

- Baisse des dépenses réelles de fonctionnement de 1.2M€ (14 191 239 €).
- Baisse de 28% des charges à caractère général : liée à l'internalisation des prestations de collecte des bennes et conteneurs grands volumes et à l'arrêt de contrat de prestations de lavage des vêtements de travail → **économie de 600 k€.**
- Baisse des charges de gestion de **-682K€** : baisse faciale liée au changement des modalités de contribution au SYVADEC qui intègre désormais dans son calcul le soutien des éco-organismes qui était reversée à la CAB directement, 950 K€ en 2023 → montant global reversé au SYVADEC toutefois en hausse.

b) Recettes : 14 191 240 €

- **Produit Redevance spéciale : 1 587 215 €**, montant cible atteint grâce notamment à la mise en place d'une redevance pour les meublés de tourisme et Airbnb (+350k€).
- **Produit TEOM : 12 121 601€ (+4% = aucune activation du levier fiscal, évolution uniquement liée à la revalorisation des bases).**

2. Investissement

- **Dépenses : 1 154 283 €**
- Notamment dans l'acquisition et la pose de bennes aériennes (**103K€**), de bacs roulants (**145K€**), Camions poids lourds ampliroll (**300K€**), ou encore l'installation des bennes enterrées sur Bastia.

a) Recettes : 1 356 226 €

A retenir :

Résultat net de clôture : 14 147 €.

Résultat brut de clôture : 132 306 €

Budget à l'équilibre (Recettes : 15 547 466 € / Dépenses : 15 415 159 €)

Budget Transports

Le **budget transports** s'inscrit également dans une bonne dynamique, avec un excédent de **1,7 million d'euros**, tout en assurant un service performant aux usagers. La CAB n'aura finalement pas recours à la subvention d'équilibre de 310 k€ pourtant prévue lors du Budget Primitif 2024 pour assurer l'équilibre de ce budget annexe. Cette situation budgétaire est d'autant plus significative qu'elle accompagne une **période de transition importante** pour le réseau de transport Via Bastia.

En effet, l'exercice en cours marque **la fin de la DSP dite de transition**, mise en place en janvier 2022 et prévue pour s'achever en décembre 2025. Cette période transitoire avait pour objectif de **stabiliser l'offre de transport tout en préparant une nouvelle DSP 2025-2031 pour l'exploitation du réseau Via Bastia**, plus pérenne et adaptée aux besoins du territoire.

À ce jour, les résultats de cette politique de transport sont particulièrement **encourageants**.

Le réseau enregistre une **fréquentation en constante hausse**, avec près de **12 000 abonnés** et un total de **2 millions de passagers en 2024**.

Cette dynamique témoigne d'une offre de mobilité bien structurée, répondant aux attentes des habitants et contribuant à une **meilleure accessibilité** sur le territoire du grand Bastia avec un **volume annuel de 1,5 million de kilomètres parcourus**.

1. **Fonctionnement**

a) **Dépenses** : 6 610 737 €.

- En légère hausse : de **0.1%** des charges à caractère général, de **2%** des charges de personnel (évolution mécanique) et de **2.8%** des charges de gestion.

b) **Recettes** : 7 164 617 €.

- **+4.5%** du montant perçu du versement mobilité (**5 940 946 €**), ce qui nous permet de ne pas avoir recours à la subvention d'équilibre initialement prévue au BP.

2. **Investissement**

a) **Dépenses** : 625 075 € (Atribus, bus et navettes, études TCSP – voies bus)

b) **Recettes** : 1 829 729 € (dont 623 639 € de **subvention d'investissement**).

A retenir :

Recettes réalisées : **8 994 347 €**.

Dépenses réalisées : **7 235 812 €**.

Résultat brut de clôture : **1 758 535 €**.

Résultat net de clôture : **1 659 764 €** (RAR dépenses : **98 770 €**).



Budget GEMAPI

S'agissant du budget **GEMAPI**, il se poursuit sans encombre, avec des moyens alloués garantissant la continuité des actions engagées en matière de prévention des inondations. L'entretien des cours d'eau se poursuit et la CAB franchit une nouvelle étape avec le lancement de son **PAPI 3**.

Conclusion :

Fidèle aux engagements pris en début de mandature, la CAB démontre, par ses résultats financiers, la pertinence de ses choix de gestion en matière budgétaire. En appliquant une rigueur financière alignée sur son Projet de territoire et son Pacte financier et fiscal, elle affiche aujourd'hui une stabilité et une trajectoire maîtrisée, conforme à ce qui avait été présenté en 2021 lors de la présentation du premier budget de la mandature, lui permettant d'investir massivement dans les années à venir.

*Un signe fort de cette maîtrise : pour la première fois, le budget de la CAB a été voté en année N-1, témoignant d'une **anticipation budgétaire**. L'évolution de l'excédent sur le budget principal en est une preuve supplémentaire : passé de **1,6 million d'euros en début de mandature à 12 millions d'euros** aujourd'hui (BP), illustre l'efficacité des choix budgétaires opérés.*

*Dans le même esprit, la création, en 2023, d'un **budget annexe dédié à la collecte** a permis une meilleure lisibilité des finances. Ce choix a porté ses fruits : la subvention d'équilibre initialement prévue à **1,9 million d'euros** se limite finalement à **12 000 euros**, soit un budget désormais à l'équilibre, malgré les hausses imposées par le SYVADEC. Malgré ces contraintes, la CAB affiche un excédent de **14 000 euros** sur ce premier budget annexe.*

*D'un **point de vue global**, les chiffres consolidés parlent d'eux-mêmes avec :*

- **82,6 M€ de recettes ;**
- **67,6 M€ de dépenses ;**
- **Excédent total de 15 M€.**

*Les choix de gestion et le travail de prospective réalisé depuis le début de la mandature permettent à la CAB d'afficher une bonne **santé financière**. Cette solidité budgétaire lui permet non seulement de poursuivre ses investissements dans son Projet de territoire, mais aussi de garantir un service public efficace et ambitieux, au service des citoyens et de la Corse.*



II. Mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Face aux évolutions réglementaires, aux enjeux environnementaux et aux attentes des habitants, le **règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés** de la CAB, qui n'avait jusqu'à lors jamais fait l'objet d'une révision approfondie, a été révisé afin **d'améliorer la qualité du tri sur le territoire et garantir ainsi une gestion plus responsable des déchets.**

Cette nouvelle version introduit **plusieurs évolutions majeures** elles que :

- La réorganisation et la clarification des informations dans le règlement de collecte pour une meilleure compréhension par les usagers, notamment en matière de déchets et d'organisation des collectes ;
- Suppression des informations désuètes avec un renvoi systématique vers le site internet de la CAB où des mises à jour régulières sont opérées (carte interactive des points de tri, informations diverses de collecte...) ;
- Intégration d'un chapitre sur la qualification des dépôts de déchets et coopération avec les communes membres ;
- Intégration d'un chapitre précisant les modalités en matière de propreté des points d'apport volontaire et regroupement ;
- Présentation des modalités de financement du service public, notamment avec la Redevance spéciale appliquée aux professionnels ;
- Sanctions encourues en cas de non-respect des dispositions du règlement ;
- La responsabilité civile des bacs roulants sur le domaine public ;
- Éléments sur la protection des données personnelles des usagers.



III. Définition de l'intérêt communautaire rattaché à la compétence « opérations d'aménagement » - Stade du Bastio.

La CAB est compétente en matière de « définition, création et réalisation d'opération d'aménagement d'intérêt communautaire ».

Concernant les actions ou opérations d'aménagement, elles ont pour objets de mettre en œuvre :

- Un projet urbain,
- Une politique locale de l'habitat,
- D'organiser la mutation, le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques,
- De favoriser le développement des loisirs et du tourisme,
- De réaliser des équipements collectifs ou des locaux de recherche ou d'enseignement supérieur,
- De lutter contre l'insalubrité et l'habitat indigne ou dangereux, de permettre le recyclage foncier ou le renouvellement urbain,
- De sauvegarder, de restaurer ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels,
- De renaturer ou de désartificialiser des sols, notamment en recherchant l'optimisation de l'utilisation des espaces urbanisés et à urbaniser.

La notion d'opération d'aménagement implique un certain degré de complexité et combine différents types d'action : la réalisation d'équipements, la restauration d'immeubles, l'aménagement de terrains et l'intervention sur le foncier.

Le périmètre de l'opération d'aménagement « Stade du Bastio »

Si la première opération d'aménagement d'intérêt communautaire avait permis à la CAB d'entamer les études de requalification et travaux du secteur de Toga, le Conseil Communautaire retiendra, ce lundi 31 mars 2025, une **deuxième opération d'aménagement d'intérêt communautaire** sur le secteur du **Bastio**, situé sur la commune de Furiani.

Celle-ci s'intègre dans le **périmètre plus vaste** de requalification urbaine de l'entrée Sud **portée au programme Action Coeur de Ville 2 (AVC2) 2023/2026**.

Ce projet de réaménagement vise à transformer la parcelle sur laquelle se trouve aujourd'hui le stade (d'une superficie de 19 159 m² et dont la CAB est propriétaire) en espace à dominante résidentielle, à travers une offre diversifiée de nouveaux logements.

Au-delà de la requalification des espaces et d'une signature urbaine plus cohérente, il s'agirait aussi et surtout, de créer un véritable espace de vie sur l'entrée de l'agglomération, contribuant ainsi à l'amélioration du cadre de vie et à l'attractivité du territoire.